



CLONAS INFO

N° 122

JUIN 2012



URBANISME

Dossiers ayant fait l'objet d'un arrêté du maire sur proposition du Service instructeur de la CCPR.

❖ Déclaration préalable

BOUDIN T. : 9 Impasse de l'Egalité. AH 781. Construction d'une piscine. Arrêté positif du 04/05/2012.



❖ Permis de construire

DEBARNOT M. : 20 Rue de Bourbourey. AH 827. Extension d'une habitation. Arrêté positif du 10/05/2012.

INFO MAIRIE

Elections législatives

Dates

- Dimanche 10 juin 2012
- Dimanche 17 juin 2012



Lieu

- Foyer communal Rue du 8 mai 1945

Horaires

- 8 heures à 19 heures



Procurations

- **Le demandeur**, inscrit sur les listes électorales de la commune, doit se rendre à la Gendarmerie de St Clair du Rhône, muni de sa carte nationale d'identité (La présence du mandataire n'est pas nécessaire)
- **Le mandataire** doit être inscrit sur les listes électorales de la commune
- **La procuration** peut être établie à tout moment, mais elle doit être reçue par le Maire avant le jour du scrutin.



Recensement militaire



Les jeunes gens, filles et garçons, **nés en juin 1996**,



doivent se faire recenser en mairie **courant juin 2012**, munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille de leurs parents.

Cette démarche est nécessaire, car le diplôme remis est réclamé :

- Lors de l'inscription à un examen scolaire ...
- Lors de l'inscription au permis de conduire, même en cas de conduite accompagnée

Accueil de Loisirs sans Hébergement

Rappel de la participation de Clonas

La commune de Clonas participe aux frais de prix de journée des enfants, dans les colonies et centres aérés, aux conditions de ressources suivantes :

Quotient	Colonie	Centre aéré
De 0 à 487	4.50 €	4.50 €
De 488 à 695	3.50 €	3.50 €
De 696 à 923	2.50 €	2.50 €

Cette aide est accordée sous conditions :

- Enfant âgé de 4 à 14 ans
- Pour 15 jours cumulés sur l'année civile
- Pour les centres de loisirs de Saint Clair du Rhône, Saint Maurice l'Exil et Roussillon ; et les colonies

ALSH de St Clair du Rhône

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, géré par la commune de Saint Clair du Rhône, sera ouvert pour les vacances d'été 2012.

Renseignements :

Bureau de l'ALSH :

5 Avenue Emile Romanet
38370 Saint Clair du Rhône



Directrice, Mme Colette TRAVERSE :

☎ 04 74 54 51 17

☎ 06 88 13 50 68

Inscriptions du 4 juin au 5 juillet 2012 :

- Lundi de 17h00 à 19h00
- Mardi de 08h30 à 12h00
- Mercredi de 13h30 à 19h00
- Jeudi de 17h00 à 19h00



N'oubliez pas de vous munir :

- Attestation du quotient familial
- De votre numéro d'allocataire CAF
- Numéro de sécurité sociale
- Carnet de vaccination

Service Enfance Jeunesse de St Maurice l'Exil

Le Service Enfance Jeunesse géré par la commune de Saint Maurice l'Exil, sera ouvert pour les vacances d'été 2012, du 9 juillet au 3 août et du 20 au 31 août inclus.

Permanences d'inscription :

- Accueil de loisirs et mini camps : 4/13 ans
Et Jeunesse : 12/17 ans

Du 4 juin au 1^{er} août 2012

- Les lundis et mardis
De 14h à 18h
- Les mercredis
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h



Contact : ☎ 04 74 86 45 09
Service Enfance Jeunesse
1 Rue Ladoumègue
38550 St Maurice l'Exil



Pièces à fournir :

- Attestation du quotient familial
- De votre numéro d'allocataire CAF
- Numéro de sécurité sociale
- Carnet de vaccination

Espaces naturels sensibles

Le Conseil général de l'Isère mène une action importante pour protéger et valoriser notre environnement.

Au cœur de cette action, il y a la création et la gestion des Espaces naturels Sensibles (ENS) remarquables pour la faune et la flore qu'ils abritent.

Cet été, afin de permettre à tous les Isérois, mais aussi aux touristes, de découvrir ces richesses naturelles, le Conseil général de l'Isère a édité un dépliant qui invite à les visiter, gratuitement, en suivant les « Guides – nature » :

Tout l'été, du 16 juin au 2 septembre 2012
Ce dépliant est disponible en mairie.

Nouveau à Clonas

« Réouverture de la Pizzeria »
Le samedi 9 juin 2012
Située 5 bis Route de la Varèze

Carmélo, le nouveau gérant d'origine sicilienne, vous propose des pizzas traditionnelles cuites au feu de bois, des spécialités italiennes, des boissons fraîches ... **Uniquement à emporter.**

Pour commander : ☎ 04 26 05 30 34

Toute information sur : www.pizza-vareze.com

Gendarmerie : formation

Recrutement permanent

Gendarme Adjoint ... un tremplin pour l'avenir

La Gendarmerie nationale propose, pour les jeunes de 17 à 26 ans, filles et garçons, titulaires ou non du BAC, une formation qui se rapproche de l'alternance.



Le cursus de formation est rémunéré et débute par 13 semaines de formation, en école de gendarmerie, avant d'obtenir un poste en unité.

Après un an de pratique en unité, le gendarme adjoint peut accéder, par concours interne à l'école de sous-officier (12 mois de formation) et devenir gendarme à part entière.

Pour ceux désireux de retourner à la vie civile, les centres d'orientation et de reconversion prennent le relais. Les volontaires ont dès lors la possibilité de bénéficier d'un accompagnement à la réalisation de leur projet professionnel.

Pour plus de renseignements :

Joindre le responsable local du recrutement
Gendarme Philippe SIMONIN
Centre Accueil et Information Recrutement
5 Rue de l'Isle – 38200 Vienne
☎ 06 07 28 55 85

philipp.simonin@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Rappels : Passeports - CNIS

Si vous projetez un séjour à l'étranger, il est conseillé de bien vérifier la date de validité de vos documents.

Les délais d'obtention sont également à prendre en compte.

Ils sont actuellement d'environ 1 mois.

Passeports



Vous trouverez, en mairie, la liste des pièces à fournir pour pouvoir déposer votre dossier dans une commune, chargée de l'établissement des passeports.

A Roussillon, la prise d'un rendez-vous est obligatoire au 04 74 29 31 62.

Tarifs :

- Pour un majeur : 86 €
- Pour un mineur de 15 à 18 ans : 42 €
- Pour un mineur de moins de 15 ans : 17 €



De même, le tarif applicable au passeport délivré à titre exceptionnel et pour un motif d'urgence, demeure à **30 €**.

C.N.I.S.

Le dossier est établi en mairie de Clonas.

Pièces à fournir :

- 1 copie intégrale d'acte de naissance.
(À demander au lieu de naissance)
- 1 justificatif de domicile de – de 3 mois.
→ Pour votre enfant majeur :
S'il ne possède pas de facture à son nom, fournir une attestation sur l'honneur précisant qu'il est bien domicilié à votre domicile + copie de la CNI du parent + une facture du parent.
- 2 photographies couleur.
(Spécifiques aux CNIS)
- Ancienne carte d'identité.
(Qui vous sera restituée)
- En cas de perte : déclaration à enregistrer en mairie si la demande se fait simultanément + **25 € (timbres fiscaux).**
- En cas de vol : fournir la déclaration de vol déposée en Gendarmerie comme justificatif + **25 € (timbres fiscaux).**
- Pour votre enfant mineur : une autorisation parentale est à remplir et à signer, + copie intégrale de l'acte de naissance et copie de la CNIS du parent demandeur. En cas de divorce ou de séparation, fournir le jugement complet du tribunal.
La présence du mineur est obligatoire, et pour les plus de 13 ans, l'empreinte est obligatoire et ils peuvent signer.
- Nationalité française : pour les personnes concernées, fournir le certificat de nationalité (réintégration, naturalisation, acquisition ...).



Projet humanitaire

Martine et Pierre, ayant déjà participé à des actions humanitaires au Sénégal et au Cameroun, souhaitent créer une association pour apporter leurs compétences et leur aide aux pays en voie de développement, l'Afrique, l'Asie, ...

Ils se proposent :

- 1) De fournir de l'assistance pour développement économique, rural, énergétique, écologique
- 2) De collecter et acheminer du matériel technique, vêtements ...

Actuellement, ils ont un projet au Sénégal pour la construction d'une école maternelle. Ils sont à la recherche d'adhérents pour les aider à monter ces projets et éventuellement les réaliser sur place.

Si vous êtes intéressés par cette aventure, vous pouvez les contacter à l'adresse suivante :
projetcamsen@gmail.com

VIE QUOTIDIENNE

Environnement sonore

Arrêté préfectoral du 31 juillet 1997

« Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité, ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit »



Cela concerne notamment :

- Les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif (**article 2**)
- **Les animaux en général**, et les chiens en particulier (**article 8**)
- Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants qui doivent respecter les horaires autorisés (**article 9**)

Les jours ouvrables :

De 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30



Les samedis :

De 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00



Les dimanches et jours fériés :

De 10h00 à 12h00

Brûlage des végétaux

Rappel : extraits de l'arrêté n° 2008-11470

Arrêté consultable dans sa totalité en mairie.

Le brûlage des végétaux issus des débroussailllements, taille de haies ou d'arbres est autorisé uniquement en ce qui concerne les particuliers, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Le brûlage est **interdit du 15 février au 30 avril et du 15 juillet au 30 septembre** ainsi que les jours de grand vent
- Le brûlage de verdure est interdit, les déchets de bois à éliminer doivent être suffisamment secs pour brûler facilement
- L'adjonction de tout produit pour activer la combustion est interdite
- Le brûlage ne pourra s'effectuer qu'après le lever du soleil et, l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 h
- Le brûlage doit être effectué à une distance minimale de 25 m des voies de circulation et des constructions



- Et il doit se faire sous surveillance permanente d'une personne.

Dépôts des déchets verts

Les promeneurs s'inquiètent de voir les tas de déchets verts s'amonceler sur les terrains qui longent les sentiers.



Les propriétaires doivent veiller à ne pas encourager ces pratiques de dépôts sauvages, alors même qu'il existe un service collectif d'accès gratuit, à la déchèterie de St Clair du Rhône.

Rappel des horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Déjections canines

Aux abords de la fontaine, dans les espaces verts bordant la Place de la mairie, rien de bien agréable pour les employés communaux, chargés de leur entretien.

L'hygiène et la salubrité publique doivent être garanties par la commune, amis chaque habitant doit y apporter sa part.



Rappel :

Nous rappelons également que par arrêté du maire (26 juillet 2000 - art.1) :

« Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères... ».

Collecte des pneus hors d'usage

La CCPR continue son opération de collecte des pneus hors d'usage, des véhicules légers et sans jante.

Cette campagne ponctuelle se prolonge jusqu'à fin juin 2012, à la déchèterie de St Clair du Rhône, aux horaires d'ouverture :



Du lundi au samedi
De 9h à 12h et de 15h à 19h



Ce service est à la disposition de tous les habitants des 22 communes de la CCPR (Communauté de Communes du Pays Roussillonnais).

Renseignements : ☎ 04 74 29 31 15

ambassadeur@ccpaysroussillonnais.fr

Il est réservé uniquement aux particuliers.

Office de Tourisme du Pays Roussillonnais

Quelques animations

❖ Samedi 16 et dimanche 17 juin 2012

Inauguration de 4 nouveaux sentiers « découverte » dans la réserve naturelle de l'île de la Platière



❖ Dimanches 16/06 + 22/07 + 19/08 + 23/09

Balades à thème pour marcher malin :
La botanique, les cactus, les fruits à noyau, les fromages, le raku
Départ de l'Office du Tourisme à 8h45
Participation de 0 € 50 / adulte



❖ Jeudi 9 août 2012 : Fête de l'Edit.

A l'occasion des 448 ans de la signature de l'Edit de Roussillon par le Roi Charles IX et sa mère Catherine de Médicis, qui firent débiter l'année au 1^{er} janvier, vivez une soirée animée et costumée : visite du château suivie d'un banquet aux saveurs de l'époque
Sur réservation.



Le nouveau guide touristique 2012 est à votre disposition à la mairie.

Renseignements : ☎ 04 74 86 72 07

Site Internet : tourisme-pays-roussillonnais.fr

D'autres animations ...

❖ St Maurice l'Exil en fête Samedi 9 juin 2012

A partir de 16 heures
Esplanade d'Aqualône



Clowns, cirque, cabaret, danse,
Spectacles pour les tout-petits,
Fanfare chanson française



Dépliant disponible en mairie de Clonas.

❖ Fête du Jeu Samedi 9 juin 2012

A la ludothèque de St Maurice l'Exil
1 Rue Ladoumègue
De 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Renseignements : ☎ 04 74 29 04 50

❖ Infos Livrets (Re)Découvertes :

10 bons plans pour tout l'été en bénéficiant de gestes d'accueil et de réduction ! Demandez-le à votre Office de tourisme, il est disponible gratuitement (04 74 86 72 07) ou à la Villa de Licinius à Clonas.

❖ **Billetterie Festival de Jazz**

Disponible à l'Office de Tourisme !

ASSOCIATIONS COMMUNALES

LOISIR MUSICAL CLONARIN



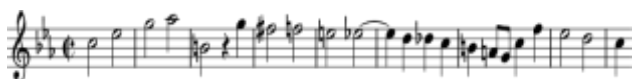
« Musique
et
vente de brioches »



Le « Loisir Musical Clonarin » organise sa traditionnelle aubade dans les rues du village accompagnée de la vente de brioches,

Le samedi 16 juin 2012
en matinée

La musique vient jusqu'à vous, tendez l'oreille et réservez le meilleur accueil à ses ambassadeurs !



SOU DES ÉCOLES

KERMESSE

Samedi 30 juin 2012

De 14h à 17h

Dans la cour de l'école élémentaire

Stands, structure gonflable, atelier maquillage, buvette ...



LOISIR MUSICAL CLONARIN

Audition musicale de fin d'année

Vous êtes invités à venir écouter les élèves du « Loisir Musical Clonarin » interpréter le meilleur de leur répertoire dans le cadre de l'audition de fin d'année

Le samedi 30 juin 2012 à 19h30

Au foyer communal

Entrée libre. Buvette.
Venez nombreux !



TENNIS CLUB

Dimanche 1^{er} juillet 2012

« Journée portes ouvertes »

Au programme :

9 h00 : Accueil

9h15-11h :

Initiation gratuite pour les adultes non licenciés (prêt de raquette si nécessaire)

11h30 : Apéritif offert par le club



*Cette journée est aussi l'occasion de venir voir les finales du tournoi interne.
A très bientôt sur nos courts !*

Dimanche 1^{er} juillet 2012

TENNIS CLUB

Stages de tennis Jeune et Adulte
Ouvert à tous

- Du 16 au 20 juillet 2012
- Du 30 juillet au 03 août 2012

► 5 - 6 ans (nés en 2007, 2006)

Mini Tennis

De 10 h à 12h

Tarif : 40 € pour 5 jours

► 7 - 17 ans

Club Junior : groupe de 5 - 6 joueurs

Compétition : groupe de 4 joueurs

Semi intensif : de 9h à 12h

Intensif : de 9h à 17h30

Tarif : de 70 € à 144 € pour 5 jours

► Adulte

1h30 par jour en soirée

Tarif : 55 €

Une semaine supplémentaire
du 02 juillet au 06 juillet



Renseignements et Inscriptions :

Jusqu'au 24 juin 2012

Contactez Ludivine CORTOT

au 06 83 00 94 52

ou par email ludicortot1@gmail.com



CLONAS sur VAREZE

GRANDE FÊTE DE LA MUSIQUE

Samedi 23 JUIN
à l'étang de Chuzy

à partir de 18h30 :

-Le Groupe d'animation "VAS Y MARIUS" Vielles, Cabrette, Cornemuse, accordéons...

-Le Groupe de Rock de Clonas THE WILD CREEP'S . 4 copains fans de Rock .

-L'ensemble de guitares Manouches du conservatoire de musique de la CCPR

-L'ensemble Jumbee " JOUBA GROUP "du conservatoire e musique de la CCPR

Nous poursuivrons la soirée avec le bal populaire animé à la sono par Mr ELOISE de Clonas

Apéritif à partir de 19h

au menu: Salade
 Frites
 Grillades
Fromage et dessert 10 €



Réservation possible à déposer AU BAR DES SPORTS de CLONAS

NOM.....PRENOM.....

Nombre : x 10 euros =